

Délibération n°220061

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Étaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Audrey FOULQUIER, Céline TAFELSKI, Michel CUPOLI, Aurélien MAZZONI

Absents : Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Florence PORTRA),

Secrétaire de séance : Agnès BRU

Date de la Convocation : le 06/12/2022 Date d’Affichage : le 06/12/2022
Date de mise en ligne de la délibération : le 14/12/2022

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 17	Vote pour : 19
Votants : 19	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

ACQUISITION DE TERRAINS : PARKINGS A L'ESPACE ECONOMIQUE DE LA BAUTE

Monsieur DEMNI, conseiller délégué à l'économie, expose :

En janvier 2022, nous avons relancé par courrier recommandé l'ensemble des propriétaires de parkings privés de la Baute pour leur demander d'accepter de nous les rétrocéder afin que nous puissions envisager des travaux de remise en état de l'ensemble des parkings de la Baute.

En effet, si depuis de nombreuses années, nous menons une politique de récupération de ces stationnements pour les rendre entièrement publics, il reste encore quelques parkings privés isolés (que les propriétaires tiennent à conserver) qui nous empêchent de mener un projet de réaménagement global des parkings.

Deux nouveaux propriétaires nous ont transmis leur accord de nous rétrocéder leurs parcelles, il y a donc lieu de délibérer pour procéder à l'acquisition à l'euro symbolique de ces parkings.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles suivantes :

PROPRIETAIRE	PARCELLE	CONTENANCE	NOMBRE DE PARKINGS
MGDM (liquidateur)	AC 94	113 m ²	Total : 15 parkings
	AC 95	113 m ²	
	AC 96	113 m ²	
	AC 103	38 m ²	
Succession DIEUDE	AC 92	38 m ²	3 parkings

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer les actes et avenants nécessaires à ces cessions à la commune qui seront établis par l'Office notarial du 24 rue de Genève 81 000 Albi (notaire : Me CELESTE VIGNAT).

- **PRECISE** que l'ensemble des frais relatifs à ces cessions sera à la charge de la commune du Séquestre.

- **PRECISE** que la commune s'engage à conserver la gratuité de ces parkings.

Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 12 décembre 2022

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.

**Le Maire,
Gérard POUJADE**



**La secrétaire de séance,
Agnès BRU**

